## Annexe III

## Mouvement des maîtres 2024 Formulaire à remplir en vue de l'examen des situations Commission nationale d'affectation (CNA) du 11 juillet 2024

Les maîtres lauréats de concours externe, interne et réservé qui refuseront, sans motif légitime, de rejoindre l'académie d'affectation suite à la réunion de la CNA, perdront le bénéfice de leur admission au concours.

Nom :	Prénom :	Grade :	Discipline :		
	ans le cadre du mouvement re d'heures lui permettant de	- si oui : po	na situation par la CNA : ur une affectation académie quelconque erte de contrat	Oui Non	0
Maître en perte horaire (sans récupération de l 2023-2024 sur service	a quotité horaire	- si oui : po dans une a - si non : a l'académi	ur une affectation à temps com autre académie ffectation à temps incomplet dan e d'Orléans-Tours ande de temps partiel peut être	ns	
Maître en perte horaire (situation non réglée au et au 01/09/2024)		- si oui : po dans une - si non : a l'académ	ur une affectation à temps com autre académie ffectation à temps incomplet dan ie d'Orléans-Tours e de temps partiel peut être effe	ns	0 0
Maître contractuel relevant de l'échelle de rémunération du 2 <sup>nd</sup> degré ayant fait une demande de changement d'échelle de rémunération et n'ayant pas eu d'affectation		- si oui : po dans une - si non : m	ur une affectation à temps com autre académie aintien sur l'échelle de rémuné a demande pour l'année scolaire	ration pré	

Cocher les cases utiles

## Commission nationale d'affectation : examen des situations (suite)

- Lauréat de concours externe (CAFEP) ou interne (CAER) de l'année 2023 ayant validé son année de stage	a)	Aucun service vacant ne vous a été proposé dans le cadre du mouvement de l'académie d'Orléans-Tours.  Votre situation sera obligatoirement examinée par la CNA.
		■ vous privilégiez le critère géographique (vœux académiques) à l'obtention d'un contrat à temps complet dans une autre académie :  Oui
- Lauréat de concours externe (CAFEP) ou interne (CAER) des sessions 2024 <b>devant réaliser son stage</b>		Non ☐ Si oui : indiquez vos vœux géographiques : - Académie de : -
		et la quotité horaire minimale que vous êtes susceptible d'accepter : quotité    heures
		Ces vœux pourront le cas échéant être pris en compte par la CNA sous réserve que vous sollicitiez un temps partiel correspondant à la quotité horaire du service qui vous sera attribué.
	b)	Vous avez été affecté dans le cadre du mouvement académique sur un service à temps incomplet Examen de votre situation par la CNA
		Oui
		Si oui vous privilégiez l'obtention d'un contrat à temps complet dans une autre académie à un contrat à temps
		incomplet dans l'académie d'Orléans-Tours Oui  Non
		Si non vous serez affecté dans l'académie d'Orléans-Tours et présenterez une <b>demande de temps partiel</b> qui vous sera accordée.
	Α	le
		Signature

Cocher les cases utiles